#### Département de la Haute-Garonne

## MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION N°2025 - 01

### Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-145, en date du 12 décembre 2023, déléguant au Maire de Saint-Jory l'attribution suivante :

«26. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans la limite des projets dont le coût n'excède pas 1.5 millions d'euros »

La Commune de Saint-Jory souhaitant se doter d'un système de vidéoprotection,

Considérant que ce projet de vidéoprotection permet à la ville de se doter d'un outil nécessaire à la sécurité publique,

Considérant que cet équipement vise à prévenir la délinquance sur la voie publique,

Le budget prévisionnel pour cette opération s'élevant à 174 769.76 € HT

L'Etat prévoyant des fonds dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, qui peuvent permettre d'aider la Commune à financer ce projet, selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération  Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement						
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)		
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant			
- 1,445 2/						
Études complémentaires / fra	A proratiser le cas échéant					
L LYN ISL	1					
a to a significant						
	Sous-total MOE/Études	0,00€	0,00€	0,00€		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant			
Matériel vidéoprotection	SNEF	122 361,36 €				
Réseau fibre	SNEF	52 408,40 €				
So	us-total travaux ou acquisitions	174 769,76 €	0,00 €	0,00€		
COÛT TOTAL PI	RÉVISIONNEL (HT)	174 769,76 €	0,00 €	0,00 €		



#### Département de la Haute-Garonne

# MAIRIE DE SAINT-JORY

Ressources prévisionnelles de l'opération							
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux			
Fonds européens			0,00€	0,00%			
DETR			104 861,86 €	60,00%			
DSIL			0,00€	0,00%			
FNADT			0,00€	0,00%			
Autres aide État			0,00€	0,00%			
Conseil régional			0,00€	0,00%			
Conseil départemental			0,00€	0,00%			
EPCI			0,00 €	0,00%			
Autre collectivité			0,00€	0,00%			
à préciser				0,00%			
Sous-total aides publiques	Taux de financem	104 861,86 €	60,00%				
Autres aides non publiques							
à préciser							
Sous-total autres aides non publiques			0,00€				
Part de la collectivité	Fonds propres		69 907,90 €				
	Emprunt						
	Crédit bail ou autres						
	Recettes générées par le projet						
	Participation du maître d'ouvrage		69 907,90 €	40,00%			
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			174 769,76 €				

DECIDE

<u>Art. 1</u> – de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 104 861.86 € suivant le plan de financement ci-dessus.

Fait à Saint-Jory, le 14/01/2025

Me-Garonne

Le Maire, DENOUVION Victor

Publié le : 15.01.2025

